

## Edito

Vous avez reçu en janvier dernier le livret «EKLA» évoquant la nouvelle association, son organisation, son fonctionnement, ses orientations...

Ce premier numéro « EKLA infos familles » a pour objectif de vous tenir informés des événements les plus récents, et de la vie de l'association. Sa parution sera semestrielle.

### Le comité de pilotage

Suite à l'Assemblée Générale du 22 juin 2022, le Conseil d'administration réuni le 11 octobre a reconduit les membres du Bureau. Le Copil (Bureau et Directeurs) étudie mensuellement les différents dossiers d'adaptation de l'offre en gardant à l'esprit un climat social serein et une culture de bienveillance.

### Les projets de l'association

Le projet de modernisation des systèmes d'information pour nos EMS (Etablissements Médico Sociaux) a été validé par la CNSA le 17 octobre 2022. Ce Dossier de l'Usager Informatisé se mettra en place d'ici juillet 2024 dans les établissements et services médico sociaux. Le projet de création d'un ESAT de transition départemental a également été validé par l'ARS le 6 septembre 2022 par la signature d'une convention.

D'autres dossiers sont en réflexion, ils vous seront présentés au cours des prochains numéros.

Dans les pages suivantes, les Vices-Présidents en charge des trois dispositifs (Accompagnement médico éducatif, Habitat, Accompagnement social et professionnel) vous font part de leur travail et des éléments majeurs au bénéfice des personnes en situation de handicap.



### Le SAVS

Suite aux différentes démarches auprès de nos financeurs, le Conseil Départemental, par courrier du 27 octobre 2022, nous confirme une extension du service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) : la capacité est portée à 80 places contre 50 actuellement.

En conséquence, l'Association EKLA va acquérir les locaux jouxtant le pôle ressources et les équiper pour que le service soit opérationnel en janvier prochain.

### La vie associative

L'animation de la vie associative est importante, pour l'année en cours c'est 83 adhésions à EKLA. Plus nous serons nombreux plus nous serons écoutés par nos partenaires. Bientôt nous reviendrons vers vous pour solliciter l'adhésion 2023.



**René JALLU**  
Président

## Composition du Conseil d'Administration

- M. René JALLU / Président de l'association
- Mme Monique DOUDARD / 1ère Vice-présidente Dispositif DAME
- M. Claude DECARIS / 2ème Vice-président Dispositif Accompagnement à la vie sociale et professionnelle
- Mme Joële BOURDIN / 3ème Vice-présidente Dispositif Habitat
- M. Daniel BAGOT / Secrétaire
- Mme Dominique BODIN / Secrétaire Adjointe
- M. Antoine RIVIERE / Trésorier
- Mme Monique BOUSSARD / Trésorière Adjointe
- M. Jean HUBERT / Membre du bureau

- Mme Carol CHEVAL
- M. Patrick CROZAT
- M. Henri MAHERAULT
- M. Michel MONSALLIER
- Mme Christiane PRODHOMME
- M. Roger ROCTON
- Mme Dominique TERROITIN

# Dispositif accompagnement médico éducatif

## En bref...

Ce dispositif accueille et accompagne des enfants, des adolescents et des jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans.

### Le Dispositif comprend 5 établissements :

- **l'IME (Institut Médico-Educatif)** accueille 40 jeunes atteints de déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.
- Le **SSEPIA (Service de Soins, d'Education et de Pédagogie Intégratifs Adaptés)** – (le sigle est plus facile à retenir!) accueille 17 enfants et adolescents, ayant une déficience intellectuelle et présentant des troubles du spectre autistique. A noter que deux services sont annexés au SSEPIA : le P3A (**Prestation d'Appui, d'Accompagnement et d'Accueil au bénéfice des enfants en liste d'Attente**) et le SAFS (**Service d'Appui et de Soutien aux Familles**).
- Le **CAFS (Centre d'Accueil Familial Spécialisé)**, comme son nom l'indique, dispose de 10 places en famille d'accueil. **Un service est positionné sur Mayenne** et intervient dans les différentes communes de l'arrondissement :
- Le **SESSAD (Service d'Education Spécial et de Soins A Domicile)** dont le travail consiste à soutenir l'intégration sociale et scolaire de 37 jeunes et à préparer les orientations ultérieures. **Un dernier service, s'est ouvert en 2019, à Saint Berthevin** - il intervient sur l'ensemble du territoire mayennais
- Le **SITP (Service d'Intervention Très Précoce)** accompagne 8 à 12 très jeunes enfants (moins de 3 ans jusqu'à 6 ans) pour lesquels des Troubles du Spectre Autistique (TSA) sont suspectés. La spécificité du SITP est de travailler au plus près du lieu de vie de l'enfant (domicile, crèche, assistante maternelle).

- **Dans ces établissements ou services et selon l'activité, les équipes sont composées** : d'éducateurs spécialisés, moniteurs- éducateurs, aides médico-psychologiques, éducateurs techniques spécialisés, professeurs des écoles spécialisés (mis à disposition par l'Education Nationale), éducateur sportif... un médecin psychiatre, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, infirmiers, kinésithérapeutes, assistante sociale.

Les professionnels du dispositif ont pour tâche de développer ou favoriser chez chaque enfant :

- **L'autonomie** afin de permettre à l'enfant de devenir un véritable acteur de sa vie.
- **La socialisation** pour que plus tard, il puisse vivre sereinement en société.
- **L'épanouissement**, c'est-à-dire, l'aider à s'appuyer sur son vécu pour s'affirmer dans ses aptitudes.

## L'actualité du DAME

Nous vivons une période d'évolutions radicales - celle de l'inclusion dans le milieu ordinaire en particulier. L'IME vient de franchir l'étape de l'inclusion en milieu scolaire.

En 2019, l'Apei Nord Mayenne s'est engagée dans cette démarche et nous avons implanté sur Mayenne deux groupes de jeunes (6-15 ans) que l'on nomme désormais « Unités d'Enseignement Externalisées » (UEE) : l'une au sein d'une école primaire et l'autre dans un collège. En janvier 2022, une 3ème Unité (15-20 ans) a été implantée au Lycée Léonard De Vinci.

« Il est devenu nécessaire de repenser l'organisation des établissements et services du secteur enfance pour élaborer et coordonner un parcours personnalisé incluant l'offre interne et externe (dont le droit commun) afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes accueillis. Avec la création du DAME, l'objectif visé doit permettre plus de pertinence dans les réponses, plus de réactivité et de souplesse pour moins de ruptures. »

M. Vincent SOULAS, Directeur du DAME



## Pourquoi cette décision ?

Les textes officiels (2014 et 2015) ont incité l'école à s'ouvrir davantage aux jeunes en situation de handicap. Et la question de la scolarisation se pose de plus en plus dans ces termes :

« Doit-on seulement tenir compte des difficultés d'adaptation d'un enfant au milieu scolaire ordinaire pour déterminer son orientation ? Ne doit-on pas plutôt s'interroger sur les capacités de l'école à s'adapter elle-même à la diversité des enfants - parmi lesquels des enfants reconnus « handicapés ? »

## Quels sont les bénéfices que nous recherchons ?

C'est de permettre à tout enfant en situation de handicap, quel que soit son niveau d'autonomie, de participer socialement et de prendre sa place dans notre société.

Et permettre dès le plus jeune âge, le vivre ensemble des enfants avec et sans handicap qui lorsque ces derniers seront devenus adultes considéreront le modèle de la société inclusive comme allant de soi.



**Monique DOUDARD**

1ère Vice-présidente  
Dispositif Accompagnement Médico Educatif

# Dispositif accompagnement à la vie sociale et professionnelle

## En bref...

Le Dispositif regroupe les 3 **ESATs** de l'association (Gorron, Nuillé Sur Vicoin, La Chapelle Anthenaïse), la **section annexe d'ESAT** et le **Centre de jour de Gorron** ainsi que les **Foyers d'Hébergement** de travailleurs d'ESAT, le **SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)** en charge de l'accompagnement en milieu ordinaire. Le Dispositif vise à favoriser au travers de cette offre de services l'inclusion sociale et professionnelle des personnes qu'elle accompagne en mobilisant leur pouvoir d'agir.

L'association a choisi de construire un ESAT de transition départemental pour mieux accompagner le parcours d'insertion en milieu ordinaire des travailleurs d'ESAT.

## Les ESATs de transition

*Pour les personnes en situation de handicap psychique : le travail est une voie de rétablissement.*

### a) Processus de redéfinition de soi

La demande d'accès à l'emploi ordinaire est forte parmi les personnes présentant des troubles psychiques, le travail étant un élément important de reconnaissance et d'inclusion sociale.

L'insertion professionnelle des personnes vivant avec un trouble psychique est devenue une préoccupation majeure, en tant que facteur d'inclusion sociale. Les résultats des expériences d'associations comme Messidor\* qui ont mis en place des ESATs de transition, démontrent comment le travail, en particulier en milieu ordinaire, peut être un levier de rétablissement pour ces personnes.

Ce qui importe est d'initier un changement, une mise en mouvement de soi, de s'engager, puis de progresser dans cette démarche. Une démarche qui ne peut être que strictement personnelle, et cela à toutes les étapes : dès l'initiation de ce processus d'une décision personnelle liée à des prises de conscience ; puis dans la réappropriation de sa vie, dans la redéfinition de soi ; et enfin, dans le choix des moyens pour atteindre ces objectifs. La personne devient actrice de ses choix de vie.

60% des personnes obtiennent un emploi en milieu ordinaire si elles sont efficacement accompagnées. En effet, la majorité de ces personnes peut accéder au monde du travail en moins de 18 mois à condition de bénéficier d'un accompagnement approprié dans l'emploi, de type ESAT de transition.

*\*Messidor : association qui aide des personnes souffrant de troubles psychiques en leur offrant un parcours de transition avec un vrai travail rémunéré en milieu ordinaire.*

« L'accompagnement que nous souhaitons développer vise à soutenir le pouvoir d'agir des personnes accueillies. Nous devons mettre en place les organisations et accompagnements qui s'appuient d'abord sur les expériences et compétences des personnes et les aider à expérimenter en permanence leurs potentiels afin qu'elles accumulent des réussites, de petites victoires et un regard positif sur elles-mêmes. L'ESAT de transition est un bel exemple de cette pédagogie que nous allons développer avec le soutien de l'association Messidor. »

M. Eric JOURNAULT, Directeur du Dispositif

### b) Le travail, un levier de rétablissement

Pour être un vrai levier, l'ESAT de transition :

- Développe des activités gérées au plus près des réalités du milieu ordinaire de travail.
- S'appuie sur un mode d'organisation en unités de taille réduite.
- Offre aux personnes accueillies un parcours individualisé.
- Favorise le travail en entreprise selon les modalités du détachement individuel ou collectif.



## Dépasser ses difficultés et relever un challenge permet de gagner en confiance et en estime de soi.

Les emplois de transition sont des emplois en milieu ordinaire de travail, généralement réservés par les employeurs à des personnes en situation de précarité ou vivant avec des troubles mentaux.

L'ESAT de transition est un accompagnement vers le milieu ordinaire de travail pour leurs usagers en situation de handicap psychique qui le peuvent et le souhaitent en poursuivant l'adaptation de l'offre des ESAT pour que le travail soit vécu comme une voie de rétablissement pour les personnes.

Pour cela l'ESAT de transition doit développer des activités au plus près des besoins du milieu ordinaire de travail et accompagner pour aider un maintien en emploi et préserver la santé mentale au travail.



**Claude DECARIS**

2ème Vice-président  
Dispositif Accompagnement Vie sociale  
et Professionnelle

# Dispositif habitat

## En bref...

**Le dispositif « habitat » s'adresse aux personnes adultes en situation de handicap qui sont vulnérables et qui n'ont pas de projet de vie par le travail.**

Ce dispositif regroupe les **Foyers de vie** et **CAAJ (Centre d'Accueil et d'Activités de Jour)**, d'Ambrières, de la Chapelle Anthenaïse et de Quelaines St Gault.

L'objectif est de permettre aux personnes concernées de trouver leur autonomie par le biais de l'habitat et ainsi de construire leur place dans la vie sociale.

## L'association EKLA accompagne les personnes pour que chacun :

- Trouve l'habitat qui lui convient.
- Puisse aller vers l'extérieur, qui est une notion essentielle : rencontres inter-structures, sorties culturelles et ceci en collaboration éventuelle avec les partenaires locaux.
- Construisse sa place dans la vie de la cité : commerces et services de proximité, services de soins...
- Se réalise et s'épanouisse par le biais d'activités structurées soit au CAAJ soit au Foyer de vie :

- sport : équitation, musculation, piscine, marche...
- activités manuelles : tri sélectif, cuisine, horticulture, arts plastiques.
- détente : bien être, activités sensorielles.

Ces activités restent libres et choisies, elles répondent à un besoin et/ou un souhait individuel ou collectif. L'écoute de chacune des personnes est le maître mot, en prenant en compte ses besoins, centres d'intérêts et ses capacités.



« Il est fondamental de raisonner plus large que l'établissement ou le service en imaginant des modalités d'accompagnements coordonnés dans les dimensions de l'activité de loisirs/éducatifs et de l'habitat. Pour ce faire, il est nécessaire de rendre le fonctionnement de nos organisations plus souple et évolutif. Il faudra penser les compétences, les missions et les métiers des professionnels actuels et pour demain. Mais aussi expérimenter la mise en place de la transversalité ainsi qu'un parcours fluide et coordonné. »

M. Vincent SOULAS, Directeur du Dispositif

## Actualité au sein du Dispositif Habitat ?

Les Foyers de vie ont chacun une unité pour personnes vieillissantes, toutefois l'orientation de l'association et du département est d'accueillir les personnes handicapées vieillissantes en EHPAD pour palier d'une part à la perte de capacité et d'autre part au besoin de soins médicalisés que ne peuvent prodiguer les Foyers de vie. L'objectif est, quel que soit l'établissement d'accueil, de garantir la meilleure qualité d'accompagnement pour chacune des personnes.

## Et aujourd'hui ?

Aujourd'hui, nous arrivons à ce carrefour où nous devons préparer les résidents pour aller vers un EHPAD qui correspondra davantage à leurs besoins. Ce passage doit être accompagné et préparé soigneusement avec les usagers, les familles et les professionnels. C'est un enjeu fondamental pour l'association EKLA.

Autre enjeu important pour l'association, être acteur de l'évolution de l'offre sur le territoire de la Mayenne. Depuis plusieurs années nous réfléchissons, nous élaborons et nous proposons des projets innovants en direction de nos partenaires afin de répondre au mieux, aux demandes du territoire et aux besoins des usagers que nous accueillons dans nos établissements et services.

Nous espérons avoir très rapidement des nouvelles de notre partenaire financeur et ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous présenter nos derniers projets.

Les CAAJ (Centre d'Accueil et d'Activités de Jour) ne sont pas en reste puisque nous avons également quelques idées d'évolution qui vous seront communiquées dès que nous aurons l'aval de notre partenaire financeur.



**Joële BOURDIN**  
3ème Vice-présidente  
Dispositif Habitat

Comité de rédaction : Mme Monique DOUDARD, M. Claude DECARIS, Mme Joële BOURDIN, M. Antoine RIVIERE, M. Eric JOURNAULT, M. Victor MARIN.

Rédacteur en chef : M. René JALLU